



AVIS PUBLIC

Pointe-Claire, le 6 mai 2011

CONSULTATION PUBLIQUE

Mesures d'atténuation du bruit dans le cadre du parachèvement de la partie Ouest de l'autoroute 30

Cet avis est publié dans le but d'inviter la population touchée à participer aux consultations publiques sur les mesures d'atténuation du bruit dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 30 à Beauharnois.

Intervention projetée :

Des écrans antibruit seront érigés à certains endroits afin de limiter l'impact de la construction de l'autoroute 30 sur les niveaux de bruit près des quartiers résidentiels. Pour connaître l'emplacement exact des écrans antibruit et consulter les études qui ont menées à l'élaboration des mesures d'atténuation du bruit, visitez le site Web de Nouvelle autoroute 30, s.e.n.c. au www.na30.ca, ou rendez vous à l'hôtel-de-ville de Beauharnois ou encore aux bureaux de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Cadre de la consultation publique :

Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c. désire obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour la réalisation des écrans antibruit. Afin de respecter la condition 9 de l'Entente de partenariat entre le ministère des Transports du Québec et Nouvelle Autoroute 30, s.e.n.c., des consultations publiques devront être tenues sur l'aménagement des écrans antibruit pour recueillir les commentaires des citoyens ou des groupes intéressés par les mesures d'atténuation du bruit.

Date : le 6 juin 2011 à 18 h 30

**Lieu : Centre communautaire Dr. Louis-Joseph-Marchand
Salle Marie-Rose
660, rue Ellice
Beauharnois (Québec)**

(entrée arrière par la rue Saint-Joseph)

Inscription :

Pour s'inscrire à l'une des consultations publiques, vous pouvez téléphoner au (514) 981-7330 ou remplir le formulaire courriel dans la section « Contactez-nous » du site Web www.na30.ca, en prenant soin d'indiquer « Inscription – Consultation publique » dans l'objet du courriel. Nous vous demandons de vous inscrire avant le 30 mai 2011.

Mémoires ou commentaires écrits :

Des mémoires ou des commentaires écrits peuvent être transmis par courriel ou par la poste aux adresses suivantes au plus tard le 26 mai 2011 :

- Par courriel à l'adresse dpaquin@a30cqv.ca avec la mention « Consultation – Écrans antibruit » dans l'objet; ou
- Par la poste à l'attention de Daniel Paquin, Nouvelle Autoroute 30 CJV, au 21025 Route Transcanadienne, Suite A203, Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3R2.